

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAMERS
5 mai 2026
N° 2026/034

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 072-217201805-20260505-2026_034-DE



Date de convocation
28/04/2026

Date d'affichage
28/04/2026

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Acte rendu exécutoire
après transmission
électronique

Le Conseil Municipal de la Ville de Mamers, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 5 mai 2026 à dix-neuf heures trente au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, Maire.

Présents :

Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Jérôme DELAUNAY, Sandrine PLESSIX, Romuald SAUSSE, Virginie ANDRY, Hervé FRELON, Sophie MARDEYA, Gérard EVRARD, Régis PAUMIER, Valérie CHAUVIN, Sylvie AUBRY, Odile DESLAIS, Vincent MAILLIART, Annie HOGER, Yohann BOIVIN, Martine CHARON, Michel Le MEN, Sylvie DELORME, Benjamin HERVE, Murielle BERTRAND, Emmanuel GOURDEAU, Sylvie LUSSON, Rabbi KOKOLO, Marie-Noëlle LEROI, Bernard LEAUTE

Absents et excusés: sans objet

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe PIERREDON donne pouvoir à Monsieur Gérard EVRARD
Madame Magali LOUAULT donne pouvoir à Madame Valérie CHAUVIN

Monsieur Yohann BOIVIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Création d'une commission d'appel d'offre-CAO et désignation de ses membres

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs à la commission d'appel d'offres ;

Considérant qu'il convient de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent pour la durée du mandat ;

Considérant que, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission est composée :

- du Maire ou de son représentant, président ;
- de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Vu la liste commune déposée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 :

De créer une Commission d'Appel d'Offres permanente pour la durée du mandat.

Article 2 :

De fixer la composition de la commission comme suit :

- Le Maire, président, ou son représentant ;
- 5 membres titulaires ;
- 5 membres suppléants.

Article 3 :

De procéder à l'élection des membres de la commission selon les règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sachant qu'une liste conjointe entre les deux groupes a été constituée.

Article 4 :

Arrête de résultat de l'élection des membres de la CAO comme suivant :

* Membres titulaires : Jérôme DELAUNAY, Romuald SAUSSE, Annie HOGER, Vincent MAILLIART, Bernard LEAUTE

* Membres suppléants : Virginie ANDRY, Michel LE MEN, Christophe PIERREDON, Régis PAUMIER, Rabbi KOKOLO


Article 5 :

DIT que cette commission est compétente pour intervenir dans les procédures de passation des marchés publics conformément aux dispositions en vigueur.

Article 6 :

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Frédéric BEAUCHEF

